



L'emploi en Normandie sous l'effet de la crise sanitaire et du confinement est en forte baisse au 1^{er} trimestre 2020

Le premier trimestre 2020 est marqué par le brutal ralentissement économique amorcé mi-mars en lien avec le début de la période de confinement visant à freiner l'épidémie Covid-19. Les effectifs salariés du secteur privé dénombrés fin mars 2020 sont en recul de - 3,2 % (- 26 320 postes) sur un trimestre et de - 2,5 % sur un an. Ces résultats sont plus dégradés que ceux de la France. Dans ce contexte, la masse salariale dans la région chute de - 3,2 % ce trimestre. Il en est de même pour le salaire moyen par tête (SMPT) (hors prime macron) qui baisse ce trimestre de - 2,9 %, et atteint 2 325 euros brut par mois.

Ce trimestre marqué par le début de la crise sanitaire se traduit directement dans l'économie réelle et induit dans l'ensemble des départements de la région de lourdes pertes en termes d'emploi salarié. La diminution des effectifs ce trimestre concerne principalement les salariés ayant les contrats les plus précaires, en particulier les intérimaires. L'emploi intérimaire s'effondre ce trimestre (- 41,2 %). Hors intérimaires, la diminution des effectifs salariés est beaucoup moins marquée - 1,1 % sur le trimestre (- 8 600) et - 0,1 % sur un an. L'Eure, après une hausse le trimestre précédent de + 0,5 % (+ 640 emplois), est en baisse de - 3,5 % ce trimestre (- 4 450 postes). L'évolution annuelle diminue de - 2,6 %, soit - 3 280 postes supplémentaires. L'emploi en Seine-Maritime régresse ce trimestre de - 3,2 % (- 10 830 salariés). Les bons résultats des trimestres précédents sont balayés, sur un an la diminution est de - 2,8 % (- 9 370 postes). Le Calvados, après + 0,6 %, au 4^e trimestre 2019 est en baisse de - 3,2 % et détruit 5 940 emplois. Sur un an la diminution est de - 2,4 %, ce qui représente 4 440 emplois de moins dans le secteur privé. Après une légère hausse de + 0,1 % (+ 90 postes), l'emploi salarié dans l'Orne régresse de - 2,9 % au 1^{er} trimestre 2020 (- 1 810 postes). Sur un an la baisse est de - 2,6 % soit une destruction de 1 630 emplois.

La Manche, après une hausse record de + 0,7 % (+ 840) diminue ce trimestre de - 2,8 % (- 3 290 salariés). En un an, l'emploi salarié chute de - 1,9 % (- 2 270 postes).

La masse salariale s'effondre

Après une hausse de + 0,5 % au cours du trimestre précédent, la masse salariale plonge de - 3,2 % ce trimestre. Ce résultat est supérieur à celui observé en France (- 2,9 %). Les diminutions vont de - 3,5 % dans la Manche à - 2,3 % dans l'Orne (Seine-Maritime - 3,4 %, Calvados - 3,3 %, et Eure - 2,9 %).

En tenant compte de la prime macron ce trimestre, l'évolution de la masse salariale est de - 2,9 %. Sur un an l'évolution est de - 2,6 % contre - 1,3 % en retenant uniquement la base soumise à cotisations. La baisse est accentuée du fait du fort montant de prime versée au 1^{er} trimestre 2019.

Le salaire moyen se contracte

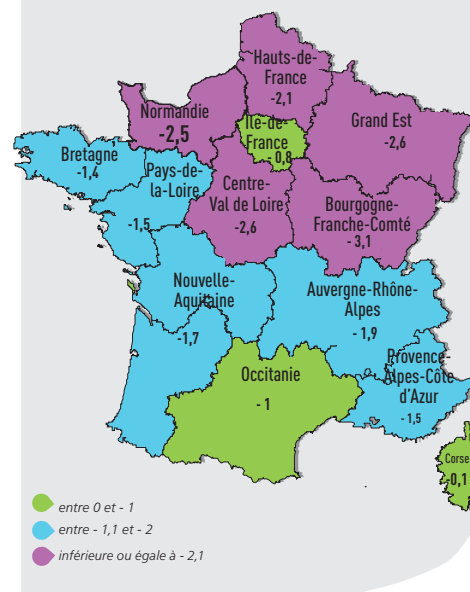
Après une augmentation de + 0,3 % au trimestre précédent, le SMPT chute de - 2,9 % ce trimestre dans la région. Cette forte diminution est en particulier liée au recours accru au chômage partiel à partir de mi-mars. Elle est supérieure à l'évolution nationale (- 2,7 %). L'évolution annuelle du salaire moyen est de - 1,6 % (hors prime exceptionnelle) en Normandie, contre - 1 % en France métropolitaine. En tenant compte de la prime, l'évolution trimestrielle du SMPT est de - 2,7 %. Sur un an l'évolution est de - 2,8 % contre - 1,6 % en retenant uniquement la base soumise à cotisations. La baisse est accentuée du fait du fort montant versé de prime au 1^{er} trimestre 2019.

Ces baisses proviennent principalement du recours accru au chômage partiel dont l'accès a été facilité par les pouvoirs publics afin de préserver l'emploi. Ce dispositif conduit à substituer aux salaires des indemnités non soumises à cotisations sociales.

CHIFFRE CLÉ

- 3,2 % : l'emploi normand chute lourdement au 1^{er} trimestre 2020 avec 26 320 salariés en moins.

[ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'EMPLOI SALARIÉ]



Series labellisées par l'Autorité de la statistique publique

[ÉVOLUTION DE L'EMPLOI, LA MASSE SALARIALE ET SALAIRE MOYEN]

	En niveau 2020 T1	Evolution trimestrielle (en %)				Evolution annuelle (en %)		
		2019 T1	2019 T2	2019 T3	2019 T4			
Normandie	Emploi salarié (en milliers)	805,2	0,3%	0,1%	0,0%	0,5%	-3,2%	-2,5%
	Masse salariale (en M€)	5 769,8	0,6%	1,0%	0,4%	0,5%	-3,2%	-1,3%
	SMPT (en €)	2 325	0,2%	0,8%	0,3%	0,3%	-2,9%	-1,6%
France	Emploi salarié (en millions)	18,3	0,5%	0,3%	0,2%	0,5%	-2,6%	-1,6%
	Masse salariale (en M€)	146 484,4	0,0%	1,2%	0,9%	0,7%	-2,9%	-0,1%
	SMPT (en €)	2 604	-0,4%	0,8%	0,7%	0,3%	-2,7%	-1,0%

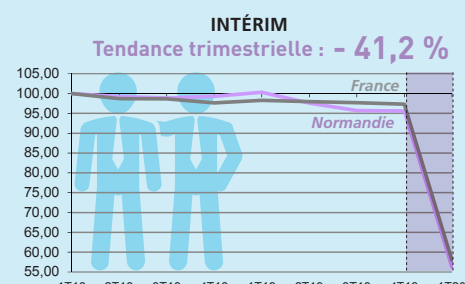
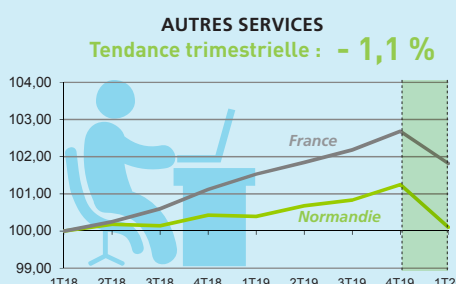
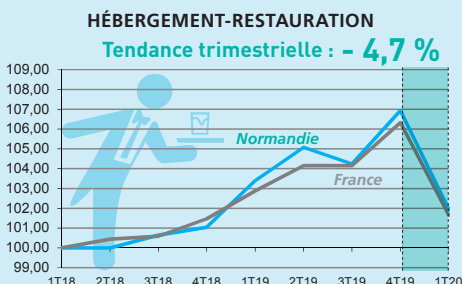
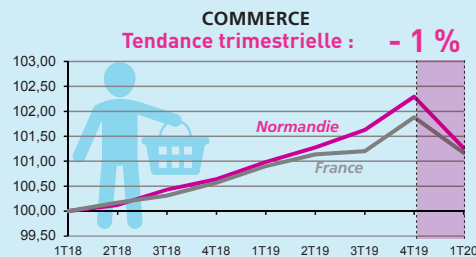
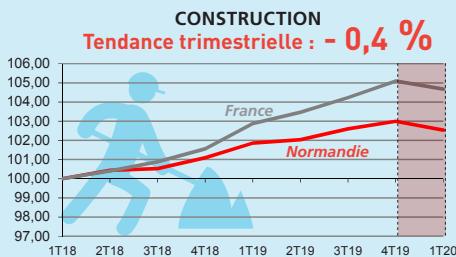
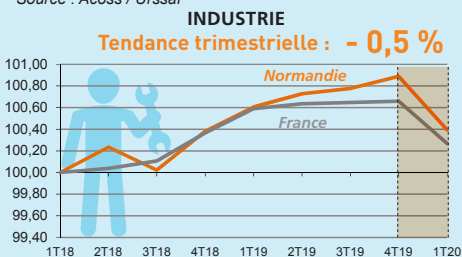
SMPT = salaire moyen par tête

* y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 27/12/18 portant mesures d'urgence économiques et sociales

Le secteur de l'intérim enregistre la plus forte baisse ce trimestre (- 41,2 %)

[ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DES EFFECTIFS SALARIÉS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ SUR 2 ANS]

Source : Acoff / Urssaf



Les effectifs intérimaires plongent ce trimestre

Les effectifs salariés intérimaires affichent une baisse historique ce trimestre de - 41 %, soit une perte de 17 720 emplois. L'emploi intérimaire déjà mal orienté depuis un an est de loin le plus impacté par le confinement. Les deux tiers des pertes d'emplois du trimestre proviennent de ce secteur. Les évolutions vont de - 37 % dans la Manche à - 43 % en Seine-Maritime. Sur un an l'intérim chute lourdement de - 44 % engendrant une perte d'environ 19 840 emplois.

Les hôtels-café-restaurants (HCR) chutent fortement

La crise sanitaire a mis un coup d'arrêt au secteur le plus dynamique de la région. L'hébergement-restauration enregistre une perte de - 1 990 postes (- 4,7 % ce trimestre après + 2,6 %). L'Orne, est moins touché avec une baisse de - 1,3 %. Dans les autres départements, l'emploi se contracte fortement. Le Calvados affiche la plus forte baisse - 5,7 % (- 770 emplois). La masse salariale des HCR chute fortement ce trimestre (- 12 % après + 1,1 %), notamment sous l'effet du recours massif au chômage partiel. En un an la baisse est de - 8 %. (Plus de détails en p.4).

Le secteur des autres services hors intérim régresse

Le secteur des autres services, qui représente 43 % de l'emploi normand du secteur privé, régresse de - 1,1 % et détruit 4 000 emplois (après une hausse de + 0,4 %). Le Calvados (- 1,3 %) perd 1 080 emplois. L'Eure, la Manche et l'Orne en baisse de - 1,2 %

ont des pertes respectives de - 600, - 540 et - 290 postes. La Seine-Maritime suit la tendance et diminue de - 1 %, soit - 1 490 emplois. Sur un an, l'emploi du secteur en Normandie se contracte de - 0,3 % (- 1 000 emplois). Seul l'Eure progresse (+ 0,8 % soit + 390 postes).

Ce trimestre, les arts, spectacles et activités récréatives (- 4,6 % ; - 590 postes), les autres activités de service (- 3,3 % ; - 690 postes), ou le transport et entreposage (- 0,9 % ; - 590 postes) perdent des emplois.

Le commerce est stoppé dans son élan

Après une hausse de + 0,7 % (+ 890 emplois) le trimestre dernier, la branche du commerce est stoppée dans son élan par la crise sanitaire. Au 1^{er} trimestre 2020, le secteur est en baisse de - 1 %, soit - 1 380 emplois. Néanmoins sur un an le commerce continue de progresser de + 0,3 %, soit environ 370 salariés supplémentaires. Dans ce secteur au dernier trimestre seul l'Orne reste stable (+ 0,1 % ; + 10 postes). La Seine-Maritime enregistre la plus forte baisse (- 1,3 %) et détruit 680 emplois. La Manche et l'Eure régressent de - 1,1 % soit respectivement - 230 postes et - 220 postes. Le Calvados perd 270 emplois (- 0,8 %).

La masse salariale diminue ce trimestre de - 3,6 % (après + 0,7 %) et se contracte de - 0,9 % sur un an. La baisse « relativement faible » des effectifs par rapport à la masse salariale s'explique par le recours massif de ce secteur au chômage partiel.

L'industrie en baisse

Les effectifs salariés du secteur de l'industrie diminuent de - 0,5 % (après une légère

hausse de + 0,1 %) et génèrent une perte de - 910 postes. La Manche en progression depuis plusieurs trimestres (+ 1,3 % au 4^e trimestre 2019) continue de créer des emplois (+ 0,2 % ce trimestre ; + 80 emplois). Ils sont notamment dus à la fabrication de machines et équipements non classés ailleurs et à la construction de navires et de structures flottantes. Les autres départements se contractent. La Seine-Maritime affiche la plus forte diminution (- 0,8 %) avec - 540 emplois. L'Eure, le Calvados, et l'Orne voient leurs effectifs salariés diminuer de - 0,5 % soit respectivement - 190, - 150 et - 100. L'industrie du meuble et l'industrie agro-alimentaire affichent des pertes importantes alors que l'industrie chimique et l'industrie pharmaceutique continuent de créer des emplois. En un an l'industrie recule de - 0,2 % (- 390 emplois). La Manche affirme son dynamisme industriel en créant 1 090 emplois (+ 3,6 %).

La masse salariale se replie de - 1 % au premier trimestre, après + 0,3 % au trimestre précédent. Sur un an, elle croît de + 0,1 %.

La construction en repli

Suite à la création d'environ 270 emplois (+ 0,4 %) au 4^e trimestre 2019 et de deux années de croissance, les effectifs salariés du secteur de la construction baissent de - 0,4 % (- 320 postes) ce trimestre. Le Calvados est le seul département de la région à continuer de progresser (+ 0,4 % ; soit + 50 postes). L'Eure affiche la plus forte baisse (- 1,3 %) en détruisant 130 emplois. La Manche et l'Orne sont en repli de - 0,9 % et de - 0,7 %, soit une perte totale de 150 emplois. La Seine-Maritime résiste mieux en affichant une perte de - 90 emplois (- 0,3 %). Néanmoins, sur un an, l'emploi du secteur croît de + 0,7 % (+ 470 postes). Seuls la Manche (- 1,6 % ; - 200 postes) et l'Orne (- 1,1 % ; - 60 postes) détruisent des emplois.

La masse salariale diminue de - 8 % au 1^{er} trimestre 2020. Cette diminution s'explique notamment par le recours massif au chômage partiel à partir de la mi-mars. Sur un an, la contraction est de - 4,2 %.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

	Effectif 2020-T1	Normandie Evolutions				France	
		Trimestrielle		Annuelle		Evolution annuelle	
		en Nbre	en %	en Nbre	en %	en Nbre	en %
Industrie	183 704	-906	-0,5%	-389	-0,2%	-9 648	-0,3%
Construction	70 580	-316	-0,4%	466	0,7%	25 300	1,8%
Commerce	135 496	-1 384	-1,0%	369	0,3%	8 150	0,3%
Hébergement et restauration	40 692	-1 991	-4,7%	-577	-1,4%	-13 649	-1,2%
Autres services	349 374	-3 998	-1,1%	-1 007	-0,3%	25 639	0,3%
Total hors intérim	779 847	-8 595	-1,1%	-1 137	-0,1%	35 793	0,2%
Intérim	25 326	-17 723	-41,2%	-19 837	-43,9%	-326 072	-41,0%
Total	805 173	-26 319	-3,2%	-20 974	-2,5%	-290 279	-1,6%

L'ensemble des zones d'emploi en baisse au 1^{er} trimestre 2020

La zone d'emploi de Rouen détruit près de 7 120 emplois, celle de Caen 4 030 et Le Havre 3 410.

Rouen, Caen et Le Havre en baisse de - 3 %

L'effectif salarié du privé chute de - 3,2 % (+ 0,5 % le trimestre précédent avec + 1 210 poste) dans la zone d'emploi de **Rouen** (- 7 120 emplois). L'ensemble des secteurs affiche des pertes. L'intérim plonge de - 37,7 % (après une baisse de - 0,3 %), et détruit 4 210 emplois. L'emploi dans les HCR se contracte de - 4,1 %, soit 420 emplois de moins (après une hausse de + 3,6 %, + 360 emplois). Il en est de même pour les autres services qui régressent de - 1,3 % (- 1 370), le commerce de - 1 % (- 370 postes), l'industrie de - 0,9 % (- 0,4 % au 4^e trimestre 2019) et la construction de - 0,8 % (- 160).

En un an Rouen a détruit 4 940 dans l'intérim (- 41,5 %), 400 dans l'industrie (- 0,9 %) et 90 dans les HCR (- 0,9 %). Dans le même temps le commerce (+ 0,6 %) et les autres services (+ 0,2 %) ont créé 210 emplois chacun. La construction est stable. Il en résulte une perte nette de 5 000 emplois (- 2,2 %).

La zone d'emploi **Caen** après une hausse de + 0,8 % (+ 1 010), est en baisse de - 3,1 % sur la dernière période observée. Ce résultat génère une perte d'environ 4 030 emplois. Hormis la construction (+ 0,1 % après une légère hausse de + 0,4 % au 4^e trimestre 2019) et l'industrie (- 0,2 % ; - 30 emplois) qui se stabilisent, l'ensemble des secteurs perd des emplois. L'intérim plonge de - 42,9 % (+ 1 % au trimestre précédent) soit 2 530 postes de moins. Les HCR chutent de - 4,8 % (+ 3,4 % ; + 255 postes au dernier trimestre) et détruisent 370 emplois. Il en est de même pour les autres services et le commerce qui régressent respectivement de - 1,2 % (- 770) et de - 0,9 % (+ 1 % le trimestre précédent).

En un an cette zone d'emploi a détruit 2 910 emplois (- 2,3 %) dont 2 800 dans l'intérim (- 45,4 %). La construction (+ 2,2 % ; + 230 postes) et le commerce (+ 0,2 % ; + 50 emplois) restent positifs.

Après une stabilisation au 4^e trimestre 2019, la zone d'emploi du **Havre** régresse de - 3,1 % et affiche une perte de 3 410 emplois. Hormis la construction qui progresse de + 0,4 % (+ 1,1 % le trimestre dernier), les autres secteurs sont en repli. L'intérim en baisse de - 2,7 % (- 160 postes) sur la période précédente plonge ce trimestre en détruisant 2 630 postes (- 45,3 %). Les HCR et le commerce chutent de - 3,6 % (- 160 emplois) et de - 1,9 % (- 290 postes). L'industrie (- 0,4 %) et les autres services (- 0,3 %) déjà en baisse le trimestre dernier dans ce contexte particulier continuent de détruire des emplois.

Sur un an la zone d'emploi détruit 3 220 emplois (- 2,9 %) dont 2 740 dans l'intérim (- 46,4%). Seule la construction (+ 3,4 % ; + 305 postes) crée des emplois.

Cherbourg-en-Cotentin continue de créer des emplois dans l'industrie

Cherbourg-en-Cotentin a perdu 970 emplois (- 1,9 %) sur la période. Hormis l'industrie qui affiche un gain de + 120 emplois (+ 0,8 %, après + 2 % le trimestre précédent soit + 300 postes), dans les autres secteurs, l'emploi se contracte. L'intérim plonge de - 28,1 % (- 1,9 % au 4^e trimestre 2019) soit 740 postes de moins. Le commerce et les HCR sont en baisse de - 1,3 %, soit respectivement - 100 et - 30 postes.

La construction (- 1 % soit - 50 postes) qui affiche des pertes depuis deux trimestres consécutifs (- 0,7 % au 4^e trimestre) continue de détruire des emplois. Les autres

services diminuent de - 0,6 %.

En un an, la zone d'emploi a détruit 300 emplois (- 0,6 %) dont 1 280 dans l'intérim (- 40,3 %) et 90 dans la construction (- 1,9 %). Le commerce diminue légèrement (- 30 postes). En revanche l'industrie (+ 5,4 % ; + 780 postes) et les HCR (+ 2,7 % ; + 60 emplois) sont particulièrement dynamiques.

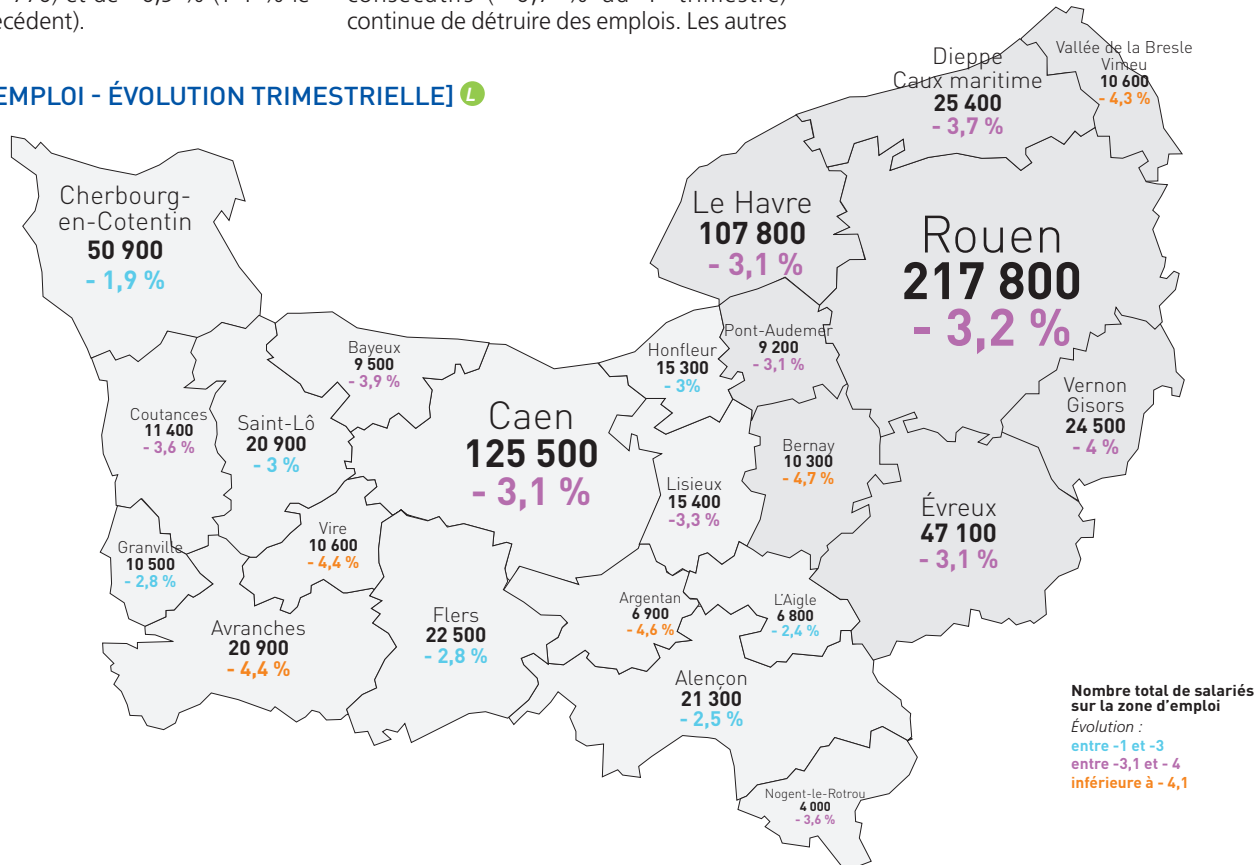
Évreux chute

Évreux chute de - 3,1 % en termes d'effectifs ce trimestre (- 1 490 salariés), après une hausse de + 0,4 % le trimestre précédent. L'ensemble des secteurs affiche des pertes. L'intérim plonge de - 39,6 % (- 0,4 % au 4^e trimestre 2019), et détruit 1 100 emplois. L'emploi dans les HCR se contracte de - 3,3 %, soit 80 emplois de moins (+ 0,5 % au dernier trimestre 2019). La construction, après une hausse de + 3 % (+ 100 postes) le trimestre dernier, régresse de - 2,6 % (soit 90 postes de moins). Le commerce et les autres services diminuent respectivement de - 0,6 % (- 50 emplois) et de - 0,5 % (- 110 postes). L'industrie perd encore quelques emplois (- 0,2 %).

Globalement, sur la zone d'emploi d'Évreux l'évolution annuelle atteint - 3 % soit environ - 1 440 postes détruits (- 46 % dans l'intérim, - 1,3 % dans l'industrie). La construction reste dynamique (+ 2,1 %) en créant 70 emplois. Les autres services (+ 0,2 %) et le commerce (+ 0,4 %) restent positifs.

Concernant les bassins **Ornaïs** à l'image de la région, ils sont tous en baisse. **Alençon** (- 2,5 %) et **Flers** (- 2,8 %) perdent 1 180 emplois ce trimestre.

[ZONES D'EMPLOI - ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE] L



Le secteur des HCR très dynamique depuis 2 ans marque un coup d'arrêt au 1^{er} trimestre 2020

Après une croissance de + 2,6 % (+ 1 080 postes) au 4^e trimestre 2019, le secteur des hôtels-café-restaurants (HCR) est immédiatement impacté par la fermeture administrative de ses établissements. L'emploi se contracte ce trimestre de - 4,7 %. Cela a engendré la destruction de 1 990 emplois. Hormis l'Orne qui affiche une réduction plus faible (- 1,3 %, - 30 emplois), les diminutions du trimestre dans les autres départements vont de - 5,7 % dans le Calvados à - 4,2 % en Seine-Maritime. Cette même tendance est constatée dans l'Eure (- 5,1 %) et la Manche (- 4,5 %). La baisse atteint - 1,4 % sur un an dans la région, soit environ 580 emplois perdus. Hormis l'Orne, l'ensemble des départements est en régression. Les activités les plus touchées sont notamment la restauration

traditionnelle, les services des traiteurs et les hôtels et hébergement similaire. En revanche, sur un an, la restauration de type rapide reste porteuse d'emploi.

Le nombre des déclarations préalables recule fortement

La crise sanitaire marque une nette baisse des déclarations préalables à l'embauche du secteur et notamment les contrats les plus précaires. Les embauches en CDD courts (72 % des DPAE) chutent de - 27 % au 1^{er} trimestre 2020. En un an la baisse est plus importante et atteint - 32 %. Pour le seul mois de mars la chute est de - 69 % (mars 2019/mars 2020).

Pour les CDI, la diminution du trimestre est de - 16 %, sur un an de - 4,6 %. Pour le seul mois de mars la chute est de - 35 % (mars 2019/mars 2020).

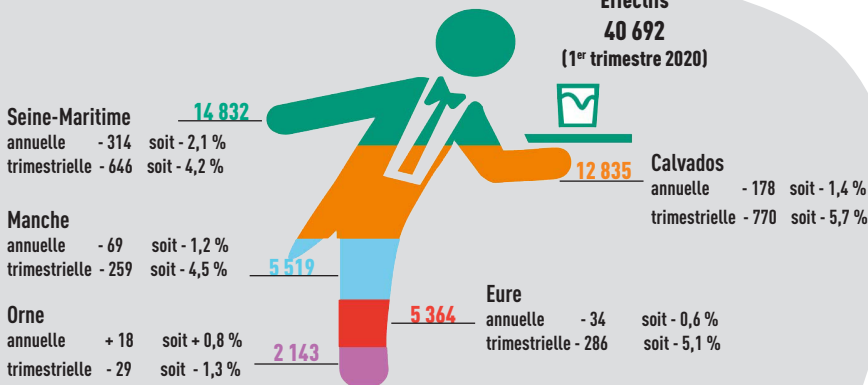
Au niveau des CDD longs (supérieurs à un mois) on observe un recul de - 6,5 % ce trimestre et de - 6,9 % sur un an. Pour le seul mois de mars la chute est de - 38 % (mars 2019/mars 2020).

La masse salariale est en chute

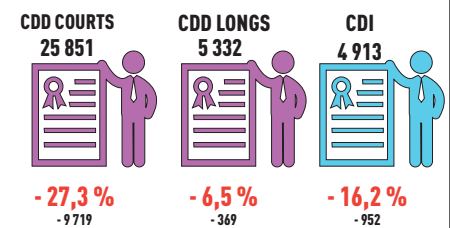
La masse salariale des HCR chute fortement ce trimestre de - 12 %, notamment sous l'effet du recours massif au chômage partiel, l'activité ayant été nulle la dernière quinzaine de mars en raison du confinement. Cette baisse est homogène dans l'ensemble des départements. La Seine-Maritime est en recul de - 13 %, l'Orne de - 12 %, la Manche et l'Eure de - 11 % et le Calvados de - 10 %.

En un an la baisse est de - 8 % (Seine-Maritime - 9 %, Manche et Orne - 8 %, Eure - 7 % et Calvados - 6 %).

[L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LE SECTEUR DES HCR EN NORMANDIE]



[L'ÉVOLUTION DES DPAE DANS LES HCR EN NORMANDIE AU 1^{ER} TRIMESTRE 2020]



[SOURCES ET MÉTHODOLOGIE]

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel. Il comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les entreprises relevant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Celle-ci est présente dans les secteurs de l'agriculture, des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

L'introduction depuis mars 2015 de la déclaration sociale nominative (DSN) qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, peuvent conduire à des révisions plus ou moins importantes durant la phase de montée en charge.

La masse salariale (assiette dé plafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarées au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss.

Les données ainsi collectées par les Urssaf

sont centralisées par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss).

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. A partir de la présente publication, les effectifs intérimaires pris en compte pour le calcul du SMPT sont ceux produits par la Dares.

Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Les séries trimestrielles de l'emploi produites nationalement par l'Acoss sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis n° 2011-02, JORF n° 0270 du 22/11/2011).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région sont **labellisées par l'Autorité de la statistique publique** (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf et reprises dans les publications Stat'UR élaborées par les Urssaf.

Directeurs de la publication :
Hervé Castre et Ollivier Dervillers

Rédacteurs :
Pôles statistiques et communication
Urssaf Haute et Basse-Normandie

www.contact.urssaf.fr

Les publications statistiques de l'Acoss et des Urssaf, ainsi que diverses séries de données, sont disponibles sur le site www.acoss.fr.